



CHARTRE 2018/2019

DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES SPORT ADAPTE DANS LES COTES D'ARMOR

Préambule :

Cette charte a pour but de se donner une base commune pour l'organisation de manifestations Sport Adapté dans les Côtes d'Armor.

Les associations et section sport adapté, de part leur affiliation à la F.F.S.A., s'engagent, lors de l'organisation de manifestation sportive, à respecter les points suivants :

➤ Candidatures :

- Le calendrier est, dans la mesure du possible, finalisé en juin de la saison n-1. Les candidatures doivent donc être émises le plus tôt possible.
- Une manifestation ou stage ne doit pas être organisé sans l'accord du CDSA22.
- La manifestation doit être notée dans le calendrier départemental et/ou régional ainsi que sur le [calendrier en ligne de la F.F.S.A.](http://www.ffsa.asso.fr) (www.ffsa.asso.fr, onglet « informations sportives » puis calendrier sportif - enregistrement par le C.D.S.A. 22 ou la Ligue)

➤ Communication :

- Le dossier d'inscription doit être **envoyé par mail au C.D.S.A. 22** pour validation 1 mois ½ avant la manifestation car nous avons pu constater des erreurs les saisons passées concernant les licences, l'adresse de réexpédition des dossiers...
- C'est le C.D.S.A. 22 qui validera et diffusera ces documents aux associations et établissements du département pouvant y participer.
- Les organisateurs doivent inviter la presse et les élus locaux à la manifestation.
- Les résultats, un rapide bilan et les articles de presse doivent parvenir au C.D.S.A. 22 dans la semaine qui suit la rencontre.
- Obligation d'apposer au moins une banderole de la F.F.S.A. sur les manifestations (mise à disposition gratuite par le C.D.S.A. 22)

➤ Contenu du dossier d'inscription :

- Le logo de la FFSA devra impérativement apparaître au moins sur la 1^{ère} page du dossier
- Les fiches d'inscription doivent clairement faire apparaître la date butoir de retour des inscriptions. Il est conseillé de mettre cette date 1 semaine avant la manifestation (délai pour l'organisation).

➤ **Montant de l'inscription :**

L'organisateur décide de la gratuité ou non de la manifestation, les frais d'inscription ne pouvant dépasser **2€50/personne pour les manifestations** et **4€/personne pour les stages** sous réserve d'un accord préalable par le CDSA22.

➤ **Licences :**

L'organisateur s'engage à vérifier que :

- L'ensemble des sportifs soient licenciés à la F.F.S.A. (licences compétition obligatoire pour les compétitions ou les manifestations avec un classement)
- Les licenciés ne présentent pas de contre-indication médicale dans la discipline concernée.

➤ **Récompenses :**

- Manifestation loisir : les organisateurs devront prévoir un diplôme de participation pour chaque sportif. Aucune médaille ou coupe ne peut être décernée lors des journées loisir.
- Compétition : les organisateurs devront prévoir médailles ou coupes pour les **trois premiers dans chaque catégorie et classe.**

Moyens mis à disposition par le C.D.S.A. 22 :

➤ **Pour les manifestations « sport adapté »** loisir et compétition organisées dans le département, le C.D.S.A. 22 met à disposition gratuitement :

- du matériel sportif
- des banderoles F.F.S.A.

Pour en bénéficier, l'association doit adresser sa demande au CDSA 22 au moins 15 jours avant la date de la manifestation. C'est à l'organisateur de venir récupérer le matériel à Ploufragan.

➤ **Pour les compétitions départementales**, les organisateurs pourront bénéficier au choix :

- de la **mise à disposition d'un(e) salarié(e)**. Les associations devront adresser leur demande par écrit à cdsportadapte22@gmail.com le plus tôt possible. Cette mise à disposition dépendra de la disponibilité des salariés du C.D.S.A. 22.

OU

- d'une **subvention de 75€** à condition que la charte soit respectée et que les documents suivants soient fournis au C.D.S.A. 22 dans la semaine suivant la manifestation :
 - Fiche bilan de la manifestation remplie (en ligne sur le site internet www.cdsa22.com (Onglet médiathèque puis Documents utiles))
 - Les résultats dans les différentes épreuves et catégories
 - 2 ou 3 photos de la manifestation (dont une photo de groupe si possible)
 - Le(s) article(s) de presse avec les références complètes

➤ **Pour les compétitions régionales**, possibilité de demander une aide auprès de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté. Merci de vous référer au cahier des charges de la Ligue.